Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

La façon de répondre de l'avocat commis d'office - que savoir?

Par Alice12

Bonsoir.

Que dois-je savoir sur l'avocat commis d'office, plus précisément sur la communication qu'il procure?

Dans mon affaire, j'ai le droit à une aide juridictionnelle totale.

Une première audience a débouché sur un renvoi (l'avocat en question venait à peine d'être nommé et a invoqué ce motif pour reporter l'affaire) Avant ce renvoi, l'avocat communiquait avec moi à chacune de mes questions. Depuis, plus de communication.

C'est par l'entremise d'autres sources que j'ai obtenu des renseignements pourtant triviaux comme: le numéro de mon affaire, la date de la future audience, le délai fixé par le juge pour une contre-expertise.

C'est presque à se demander si l'avocat commis d'office est encore mon avocat. Aucune mention d'honoraires, pas de courrier pour cause de désistement...

Alors, c'est sérieusement que je pose la question d'un éventuel forfait de réponses (dont on ne m'aurait rien dit)

L'affaire se déroulant dans un autre département (car entamée là-bas avant mon déménagement), je ne communique avec lui que par mail (aucun entretien vidéo, alors qu'il les pratique) A ce jour, j'avais au moins l'accusé de réception des mails. Depuis l'audience passée... Plus rien.

Aussi, que dois-je savoir en la matière, voire que dois-je faire?

Merci de vos réponses.